



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1838

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Location et maintenance de balayeuses aspiratrices thermiques sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 3 - Location full service de balayeuses mid-size sur châssis - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1838**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Location et maintenance de balayeuses aspiratrices thermiques sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 3 - Location full service de balayeuses mid-size sur châssis - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance de balayeuses aspiratrices thermiques sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Métropole de Lyon, lot n° 3 : location full service de balayeuses mid-size sur châssis (les lots n° 1 et n° 2 feront l'objet d'une décision lors d'une prochaine Commission permanente).

Ce matériel est destiné à l'enlèvement des déchets urbains situés sur la voirie, les trottoirs, les espaces aménagés ou aux abords immédiats de places et voies piétonnes dont le revêtement peut être de type enrobé, asphalte, dallage en pierre ou granite. Les déchets urbains sont, notamment, des papiers, graviers, cailloux, mégots, canettes, débris de verre, feuilles mortes.

Pour faire face à l'enjeu de typologie et d'usage réel des espaces publics, de nouveaux types de machines sont attendus. En outre, les machines pourront être louées sur des courtes et moyennes durées. Les objectifs sont donc la proximité, la réactivité et productivité.

Le marché porte sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 41 et 42-1° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de ce marché.

Il ferait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles 78 et 80 du décret marchés publics, conclu pour une durée ferme de 5 ans.

Il comporterait un engagement de commande minimum de 3 200 000 € HT, soit 3 840 000 € TTC et maximum de 5 440 000 € HT, soit 6 528 000 € TTC pour la durée ferme du marché et concernerait le matériel suivant :

- 10 balayeuses mid-size VL pendant 5 ans pour une utilisation à raison de 125 heures/mois et par machine, soit un volume horaire total de 15 000 heures par an,
- 2 balayeuses mid-size VL pendant 4 ans pour une utilisation à raison de 125 heures/mois et par machine, soit un volume horaire total de 3 000 heures par an,
- des prestations de location de balayeuses mid-size VL supplémentaires à la semaine, au mois ou à l'année.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 décembre 2016, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise SSV Environnement.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le lot n° 3 - location full service de balayeuses mid-size sur châssis du marché de location et maintenance de balayeuses aspiratrices thermiques sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec la société SSV Environnement pour un montant minimum de 3 200 000 € HT, soit 3 840 000 € TTC et pour un montant maximum de 5 440 000 € HT, soit 6 528 000 € TTC.

**2° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 61351 - fonction 7222 - opération n° 0P24O2458.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**